

**MAIRIE
DE
TENDU**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

en exercice : 10
présents : 8
votants : 8

L'an deux mil six, le quatorze Septembre
le Conseil Municipal de la Commune de TENDU dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Monsieur Albert POULET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 Septembre 2006.

OBJET :

Projet de ligne à grande
vitesse Limoges-Poitiers.

PRESENTS : Mr LAURIER, Mr MINIERE, Mr TARNIER, Mr CHIMOT,
Mr LE NIGER, Mr PLANTEUREUX, Mme Brigitte RICHARD.

ABSENTS : Mme DUHAMEL, Mme Marie-Christine RICHARD
excusées.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Michel TARNIER.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du
Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis
PINTON, daté du 5 Septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse
Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquera
de reléguer la voie de Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme
d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du
grand centre soit près d'1,8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et
départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur
les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec
l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord
et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement
économique.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que-dessus.

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture le :

Publié le :

Reçu à la Préfecture

Pour extrait conforme.

le 25 SEP. 2006

Le Maire

